RECHERCHES SUR LES PALAIS ÉPISCOPAUX EN FRANCE AU MOYEN AGE (XII-XIII-SIÈCLES)

D'APRÈS DIVERS EXEMPLES DES PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES DE REIMS ET DE SENS

PAR
THIERRY CRÉPIN-LEBLOND

INTRODUCTION

Le palais épiscopal est, au Moyen Age, une résidence urbaine, centre du pouvoir religieux et temporel de l'évêque. Son étude met en jeu plusieurs éléments : l'histoire et la topographie, depuis l'époque romaine, de la ville où il s'élève ; la personnalité et le rôle des prélats ; les relations architecturales avec la cathédrale qu'il avoisine. Elle s'appuie sur des exemples qu'il convient de choisir en fonction de la conservation de témoignages monumentaux, assez proches dans l'espace les uns par rapport aux autres pour se prêter à l'examen et aux comparaisons.

Les palais épiscopaux situés dans le ressort des archevêques de Reims et de Sens répondent à ces critères. Par ailleurs, aux XII^e et XIII^e siècles, ces deux provinces ecclésiastiques apparaissent largement ouvertes aux influences extérieures; elles sont le théâtre d'importantes innovations architecturales; les évêques, à l'apogée de leur pouvoir, gravitent tous autour du pouvoir royal.

On ne saurait limiter l'analyse aux deux siècles qui viennent d'être mentionnés. Dans la plupart des cas, il est indispensable de suivre jusqu'à nos jours l'évolution et les transformations des édifices.

SOURCES

L'essentiel des sources médiévales est conservé dans les fonds ecclésiastiques des Archives départementales concernées (Aisne, Marne, Oise, Seine-et-Marne, Yonne) où les archives capitulaires sont souvent les plus riches en documents importants.

Ont été utilisés avec profit les actes épiscopaux, les documents comptables et judiciaires, les délibérations et procédures capitulaires, les sources liturgiques (rituels, processionnaux) et nécrologiques (obituaires, testaments), les actes royaux et pontificaux, ainsi que quelques sources narratives. Les séries anciennes des archives municipales ont fourni des renseignements utiles, de même que les collections de copies des érudits de l'Ancien Régime au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale et un ensemble de documents originaux conservés aux Archives nationales (outre les fonds concernant l'ancien diocèse de Paris).

Les sources de l'époque moderne concernent directement les bâtiments : comptes de travaux et d'entretien, visites d'experts effectuées lors des changements de titulaire du siège épiscopal (fonds des chapitres ou de la maîtrise des Eaux et Forêts ; fonds des greffiers des Bâtiments aux Archives nationales pour les diocèses de Paris et de Meaux). Les minutes notariales ont été utilisées dans

la mesure du possible.

Les procès-verbaux de saisie de l'époque révolutionnaire et les comptes et devis des travaux effectués au XIX^e siècle, avec leurs équivalents dans les fonds des ministères parisiens aux Archives nationales et aux Archives des Monuments historiques, fournissent une information de premier ordre.

Les documents iconographiques sont peu nombreux et souvent décevants. En revanche, l'étude de la topographie urbaine à travers les anciens plans s'est

toujours révélée fructueuse.

PREMIÈRE PARTIE

CARACTÈRES GÉNÉRAUX DES PALAIS ÉPISCOPAUX

CHAPITRE PREMIER

L'EMPLACEMENT DANS LA CITÉ

Le palais épiscopal s'élève, en règle générale, sur des substructions de l'époque romaine et, fréquemment, à proximité de l'enceinte, sans que l'on puisse en conclure à la réutilisation d'un monument public antérieur et à une influence sur la localisation de la cathédrale. Il est toujours voisin de cette dernière, à laquelle le relie souvent une porte ou une galerie, mais sans jamais y être accolé directement. Malgré la présence d'éléments qui relèvent de l'architecture militaire, il ne joue aucun rôle en ce domaine, même lorsque l'évêque est seigneur de la ville. Souvent accompagnée de jardins, et toujours d'une grande cour spacieuse, la demeure de l'évêque tient à la fois sa place dans un quartier resserré, voué à la vie religieuse (cathédrale, bâtiments canoniaux, hôtel-Dieu...), et dans la ville, où elle se situe parfois à proximité des centres économiques et où elle devient l'un des centres de la vie judiciaire. Les liaisons avec le pays environnant, où l'évêque est largement possessionné, ont également leur importance.

CHAPITRE II

RÔLE ET FONCTION DU PALAIS ÉPISCOPAL

Si les sources littéraires emploient volontiers le mot palatium pour désigner le palais épiscopal, les documents diplomatiques réservent, dans un premier temps, l'usage du terme à la demeure royale (sauf dans le cas de Reims) ; ils ne l'appliquent à l'évêché qu'à partir de la deuxième moitié du XII^e siècle, et encore peu fréquemment. Les expressions les plus courantes sont celles de domus ou mansiones episcopi.

L'habitation de l'évêque. — L'évêque partage, semble-t-il, avec son entourage une vie assez semblable à celle des seigneurs laïcs. Les appartements ont peu d'importance et ne sont pour ainsi dire pas mentionnés dans les textes. La richesse du mobilier tient surtout dans les tissus et des objets précieux ; une décoration peinte ou sculptée n'est pas rare, quoique limitée à la grande salle et à la chapelle. Plusieurs voix s'élèvent contre ce mode de vie luxueux qui porte la marque de l'origine sociale et du pouvoir temporel des évêques. évêques.

Le luxe de la maison épiscopale bénéficie de l'abandon du droit de dépouille, restitué à l'Église dans la première moitié du XII^e siècle, sous l'influence d'une remise en ordre du temporel, effet de la réforme grégorienne. Toutefois, le roi

maintient sa présence par l'exercice du droit de gîte.

Quelles que soient les dimensions de la ville, le palais est toujours refermé autour d'une grande cour close de murs auxquels s'appuient d'importantes dépendances : celliers, écuries, étables, greniers (le palais abrite d'abondantes réserves, surtout de vin) et cuisines.

A partir de la première moitié du XIII^e siècle, le prélat préfère le séjour de ses résidences rurales, comme le reste de la noblesse urbaine.

Le centre du pouvoir épiscopal. — Seigneur temporel et pasteur spirituel, l'évêque utilise sa demeure à la fois pour l'exercice et la mise en scène de son pouvoir. Au XII^e siècle, d'imposantes cérémonies se déroulent dans la grande salle ou dans la chapelle haute, en présence de nombreux témoins, pour conférer une solennité particulière à l'établissement d'actes divers, donations, accords, contrats, serments..., passés à cette occasion. Répondant à la double fonction de l'évêque, rituel religieux et rituel féodal se juxtaposent au sein de sa demeure.

La camera épiscopale apparaît au XIII^e siècle. L'évêque y siège, entouré de ses familiers. A la même époque, ses officiers laïcs et ecclésiastiques commencent à disposer d'un auditoire et d'un personnel spécialisés. La présence de prisons dans l'enceinte du palais montre, de surcroît, que ce dernier tend de plus en plus à devenir le centre du pouvoir administratif de l'évêque, tel qu'il s'exerce à l'égard du chapitre cathédral ou des autorités urbaines.

CHAPITRE III

L'ÉVOLUTION ARCHITECTURALE DU PALAIS ÉPISCOPAL

Après les reconstructions du XIIe siècle, le palais épiscopal comporte néces-

sairement une grande salle à deux niveaux (le niveau inférieur voûté sert fréquemment de cellier) et une chapelle. Une tour peut venir s'y ajouter, abritant prisons ou appartements.

Cette disposition, fréquente dans l'architecture palatiale contemporaine, est fortement marquée par la tradition carolingienne; le plan est allongé et organisé autour d'une vaste cour, dont la cathédrale peut former un côté. L'étage noble est ouvert de nombreuses baies, quelquefois par une file d'arcades.

La chapelle tient une place très importante ; elle est très souvent formée de deux étages superposés, où sont fondées des chapellenies. Il arrive qu'elle soit contemporaine de la cathédrale et qu'elle ait été élevée par les mêmes maîtres d'œuvre, mais lorsque la construction du palais va de pair avec celle de la cathédrale, ce n'est que pour des raisons purement conjoncturelles.

Au XIII^e siècle, l'aménagement d'appartements et de jardins, répond au souci de magnifier la fonction et l'autorité de l'occupant.

CONCLUSION

L'originalité du palais épiscopal consiste dans sa qualité de résidence urbaine, pourvue d'une grande salle et d'une chapelle, et située au voisinage de la cathédrale. Plus peut-être que les palais royaux et princiers, l'édifice est conçu comme une structure fonctionnelle et imposante, dont la construction prend en compte les innovations architecturales de l'époque. Lorsqu'il perd sa fonction de demeure, c'est pour prendre en quelque sorte un caractère symbolique, matérialisant le concept de pouvoir épiscopal, en même temps qu'il devient, surtout dans la France du Nord, l'un des pôles administratifs et judiciaires de la vie urbaine. Il retrouve son rôle de résidence de l'évêque à la fin du XVe siècle ; il est alors réaménagé dans un but plus proprement domestique.

DEUXIÈME PARTIE

MONOGRAPHIES

Auxerre. — Le palais épiscopal d'Auxerre a subsisté jusqu'à la Révolution dans son état médiéval. Les bâtiments ont en partie disparu lors de leur sécularisation. Des vestiges importants sont néanmoins demeurés en place. Leur témoignage, auquel il faut ajouter les précieuses indications fournies par les Gesta pontificum Autissiodorensium, permet de restituer la genèse et l'évolution de l'édifice entre les années 1150 et 1270. Dominant l'Yonne, le palais est entouré d'un grand espace clos de murs crénelés. Il comporte de vastes salles, largement ouvertes et éclairées ; la grande salle, la chapelle et la chambre épiscopale s'alignent en file et sur deux niveaux. Ces dispositions privilégient la fonction symbolique de l'architecture, représentation du pouvoir de l'occupant des lieux.

Beauvais. — Bâti sur l'enceinte romaine, dont il réutilisait deux tours, le palais de Beauvais présentait dès sa construction vers les années 1150 par l'évêque Henri de France la même silhouette et la même structure qu'aujourd'hui. Le soubassement du palais a été récemment dégagé. Il est formé essentiellement par une grande salle divisée en deux par une forte file d'arcades à double rouleau et qui s'ouvrait sur la cour par une série de baies à degrés en plein cintre ; une porte extérieure et un système d'escaliers à vis la desservaient. Le palais possédait aussi une chapelle double, reconstruite en même temps que le chevet de la cathédrale. Partie intégrante du système de détense de la ville, l'édifice fut endommagé lors du siège de 1472 et reçut une nouvelle décoration lors des réparations effectuées au début du XVIe siècle.

Laon. — Élevé sur d'anciennes structures au nord-est de la cathédrale, le palais épiscopal de Laon présente, autour d'une cour autrefois fortifiée, un corps de logis de la fin du XI^e siècle (très remanié), sur lequel sont greffés un bâtiment et une chapelle double, édifiés par Gautier de Mortagne (la chapelle reflète de vieilles traditions carolingiennes, sans véritable rapport avec la cathédrale); en retour d'angle, une grande salle a été édifiée le long du rempart vers 1240; elle est supportée au sud par un portique à colonnes et dotée de trois tourelles en saillie sur sa face sud. Couverte par une charpente lambrissée en berceau brisé, cette grande salle était ouverte de vastes baies sur ses quatre faces; elle ne jouait aucun rôle militaire. Un bâtiment du XV^e siècle la prolonge vers l'ouest, et jusque vers 1830 une porte fortifiée fermait la cour en rejoignant le chœur de la cathédrale.

Meaux. — Entouré, au nord de la cathédrale, par les bâtiments du chapitre, le palais épiscopal de Meaux a peut-être été élevé sur des substructions galloromaines. Il conserve, noyé dans les maçonneries postérieures, un ensemble médiéval composé de deux salles successives, voûtées d'ogives sans doubleaux sur file de piles à noyau circulaire cantonné de quatre colonnettes ; une chapelle double se greffe au sud de l'une des salles. L'archaïsme de la technique de voûtement et les caractères plus avancés de la sculpture des chapiteaux, ainsi que le témoignage des textes, suggèrent une construction commencée vers 1150 et terminée avant 1170, avec une interruption autour des années 1160. Certains traits commun avec le palais épiscopal et la cathédrale Notre-Dame de Paris sont à relever ; ils correspondent peut-être à l'épiscopat d'Étienne de la Chapelle, chanoine de Paris.

Noyon. — Le palais de Noyon, élevé avant 1180 par Renaud II, est composé d'une chapelle double parallèle à la cathédrale, qui présente les mêmes caractères architecturaux que le bras sud du transept, d'une longue grande salle perpendiculaire, assise sur la muraille romaine et ouverte de baies géminées sous arc de décharge, et d'une tour peut-être antérieure qui prolongeait la grande salle au sud. Cette tour était vraisemblablement la « tour Roland » dont relevaient les fiefs de l'évêché. Le plan du palais, avec sa cour bordée par les dépendances et qui s'étendait vers l'ouest jusqu'au parvis de la cathédrale, a subi l'influence de celui du palais archiépiscopal de Reims, dont l'archevêque Henri de France était, semble-til, parent de Renaud II. En revanche, c'est sur le modèle de Noyon qu'a été édifiée la chapelle de Reims.

Paris. — A Paris, en même temps que la nouvelle cathédrale, une demeure

épiscopale s'édifiait sur son flanc méridional; ce n'était peut-être pas son emplacement primitif. Une longue grande salle à deux niveaux, prolongée à l'est par une chapelle double et une haute tour rectangulaire, constituait le palais de Maurice de Sully. La salle basse était voûtée d'ogives sur une file de colonnes; la salle haute semble avoir été couverte en charpente dès l'origine. En 1290, Simon Matifas de Bucy ajouta un bâtiment supplémentaire à l'ouest. Une galerie voûtée sur un, puis sur deux étages reliait le palais à la cathédrale, l'étage supérieur abritant le trésor. Les bâtiments médiévaux servirent de siège à l'officialité et les grandes cérémonies épiscopales s'y déroulèrent jusqu'à la Révolution. Ils furent détruits sous le Premier Empire.

Reims. — Des parties médiévales du palais archiépiscopal de Reims, il ne subsiste plus que la chapelle double, qui présente des caractères de structure et de décoration identiques à ceux des chapelles du déambulatoire de la cathédrale, et les soubassements de la grande salle du Tau. Un compte du temporel de l'archevêché antérieur aux travaux de la fin du XV° siècle atteste l'existence, sur l'une des branches du Tau perpendiculaire à la grande salle, d'une tour contenant les appartements de l'archevêque. Une grande cour, fermée par une muraille crénelée et bordée par les auditoires de l'official et du receveur, s'étendait le long du flanc méridional de la cathédrale jusqu'au parvis.

Dès le XIII^e siècle, l'archevêque préférait résider au château de Porte-Mars. Il y fit même transférer une partie de ses services judiciaires, sans doute en

raison de ses relations difficiles avec les bourgeois.

Senlis. — La partie orientale de l'ancien castrum de Senlis, dont les murailles furent sans doute exhaussées à l'époque carolingienne, est occupée par le quartier canonial et épiscopal. L'évêque avait réutilisé la portion de l'enceinte située entre le chevet de la cathédrale et la porte de Reims; celle-ci lui appartenait et jusqu'au XII^e siècle elle abrita peut-être sa chapelle. Occupant aussi deux tours, il avait adossé ses bâtiments au rempart, et ménagé une cour fermée, qui s'étendait jusqu'aux dernières travées de la nef de la cathédrale. L'évêque Guérin érigea une chapelle à l'étage d'un édifice ouvert d'une arcature.

On a retrouvé récemment des vestiges de la ville romaine du Haut-Empire sous le bâtiment principal. Dans ce dernier, deux salles superposées, voûtées d'ogives, furent aménagées au XIV^e siècle ; une troisième, située au niveau supé-

rieur et couverte en charpente, serait peut-être la grande salle.

La cour fut réduite et les dépendances qui la fermaient reconstruites plus à l'est lorsqu'on édifia, vers 1530, le bras sud du transept, tandis que l'évêché s'étendait à l'est, au-delà de la muraille.

Soissons. — L'emplacement primitif de l'évêché de Soissons, déplacé au XV^e siècle, était immédiatement au sud de la cathédrale, avec une grande cour où la commune et le roi tenaient des assemblées au XII^e siècle. Il subsiste, sur l'ancien rempart romain, les restes d'une tour du XIII^e siècle. Une gravure restitue l'élevation de la chapelle double de l'évêché, parallèle à la cathédrale ; le bâtiment voisin, utilisé par les chanoines chargés du service de la chapelle, est peut-être l'ancienne grande salle du palais épiscopal médiéval.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Extrait du devis des réparations à exécuter au palais épiscopal d'Auxerre en 1762. — Lettres de Louis XII touchant les réparations du palais épiscopal de Beauvais et extraits des réclamations des maires et pairs de Beauvais contre la décision royale. — Inventaire des biens de Renaud de Nanteuil, évêque de Beauvais, en 1283. — Documents relatifs à la chapelle du palais épiscopal de Laon (1173 et 1212). — Conventions entre Manassès II, évêque de Meaux, et Anseau du Donjon (1154). — Extraits du compte du temporel de l'archevêché de Reims pour l'exercice 1483-1484.

ANNEXES

Passages des Gesta pontificum Autissiodorensium concernant le palais épiscopal d'Auxerre. — Actes de l'évêque et de la commune de Beauvais relatifs à la sédition de 1305. — Chartes de renonciation au droit de dépouille sur les évêchés d'Auxerre, Laon, Meaux, Paris et Senlis.

PLANS

Plans des anciens palais épiscopaux d'Auxerre, Laon, Meaux et Senlis (état actuel). — Plan et coupe des parties romanes de l'ancien palais épiscopal de Beauvais.

ALBUM DE PLANCHES

Croquis de restitution. — Plans anciens et gravures. — Photographies des bâtiments.